CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Payable [illegible]—DIX PIASTRES PAR AN, payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Bateaux navigant sur le Lac.

Le bateau à vapeur CORSAIR, ayant quelques légères réparations à faire, sera remplacé dans les voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans à Covington par le bateau à vapeur DELTA.
E. T. TERRELL, président.
25 sept.

Le bateau à vapeur DELTA s'étant chargé de porter la malle à Madisonville, se trouve obligé de changer ses jours de départ pour Mandeville qui seront comme suit:
Il partira avec la malle à 9 heures du matin;
Les lundi, mercredi et vendredi, et retournera les jours suivans, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.
Il partira le samedi à 5 heures du soir pour Mandeville seulement, et le dimanche à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville, et reviendra le même soir. 25 sept

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.—Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanche à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville tous les lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures, et arrivant au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.
Les mardi et jeudi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précises du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville, tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.
Les samedi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville, et repartira de suite pour la Nlle-Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.
Le prix du passage, les samedi et dimanche, sera d'une piastre par personne, les autres jours $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.
Les personnes sont priées de se rendre par le char de huit heures du matin.
N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil.

Bateaux navigant sur le fleuve.

POUR LA FOURCHE.—Le bateau-à-vapeur REVENUE, entièrement reparé à neuf avec de bons emménagemens, fera à l'avenir les voyages comme packet régulier, partira tous les Samedis à 10 heures A. M. et sera de retour tous les Mercredis. Les propriétaires n'ont rien négligé pour la commodité des passagers. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou à
J. MATERRE,
9 nov no. 10, rue St. Louis.

PAQUEBOT DE BATON-ROUGE A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le bateau à vapeur MARION, capitaine J. G. Eddy, il est neuf et a une chambre haute, et fera son premier voyage pour Bâton-Rouge et les lieux intermédiaires dans les paroisses St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Iberville et Est et Ouest Bâton-Rouge, le mardi 27 du courant. Ce bateau partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement tous les mardi à 10 heures du matin, et de Bâton-Rouge tous les vendredi à 8 heures du matin.
Les habitans et chargeurs peuvent compter sur la régularité et la ponctualité de ce bateau, ainsi que sur son exactitude à partir aux heures indiquées; aussi sur les beaux emménagemens. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à ALLAIN & DUPLESSIS.
Agent à Bâton-Rouge, A. MONTAN.
N. B. Ce bateau a une barge dans le Bayou Lafourche, qui recevra toute espèce de frêt pour les habitations de ce bayou, et les débarquera sur les habitations où ils seront destinés, sans faire payer pour le déchargement. 26 oct—

Batimens de cabotage.

POUR NEW-YORK.
Ligne de Paquebots entre la Louisiane et New-York.
Les navires composant cette ligne partiront de la Nouvelle-Orléans et de New-York tous les seconds lundis, et seront ponctuels dans leur tems de départ, à commencer du 9 novembre; la ligne, à l'avenir, se composera de dix navires; savoir:
Le navire YAZOO, capitaine Eldridge, partira le 9 novembre.
Le navire MISSISSIPPI, capt. Robinson, partira le 23 novembre.
Le navire SHAKESPEARE, capitaine Collins, partira le 7 décembre.
Le navire VICKSBURG, capitaine Woodhouse, partira le 21 décembre.
Le navire LOUISVILLE, capt. Palmer, partira le 4 janvier.
Le navire HUNTSVILLE, capt. Palmer, partira le 18 janvier.
Tous ces bâtimens sont neufs, de la première classe, doublés et chevillés en cuivre, du port de plus de 500 tonneaux, et d'un faible tirant d'eau, ayant été construits expressément, pour faire les voyages auxquels ils sont destinés. Le prix du passage est fixé à quatre-vingts piastres. Les chambres, qui sont élégamment meublées, offrent tous les agrémens et toutes les commodités que l'on peut désirer. On aura soin de pourvoir ces bâtimens d'approvisionnemens abondans et de la meilleure qualité, et l'on ne négligera rien de ce qui pourra contribuer à rendre le passage agréable aux passagers. Les capitaines qui commandent ces paquebots sont tous des hommes expérimentés, et qui feront tout ce qui dépendra d'eux pour que les passagers soient satisfaits.
Dans tous tems, ils seront remorqués par des bateaux à vapeur, en descendant et en montant, et l'époque de leur départ sera ponctuellement observée.
Les armateurs de ces bâtimens ne seront responsables d'aucune lettre, d'aucun paquet, ou coli, expédiés à bord, à moins qu'il n'y ait eu un connaissement signé au comptoir des dits armateurs ou de leurs agens.
Pour plus amples informations, s'adresser à
J. D. BEIN & A. COHEN,
2 nov no. 77, rue du Canal.

POUR NEW-YORK.
(Nouvelle ligne de paquebots entre la Louisiane et N.-York.)
Navire Alabama, capitaine H. Johnston, 474 tonneaux, partira le 2 novembre.
Navire Saratoga, capitaine W. Hathaway, 542 tonneaux, partira le 16 novembre.
Navire Arkansas, capitaine S. S. Dennis, 587 tonneaux, partira le 30 novembre.
Navire Nashville, capitaine J. Rathbone, 513 tonneaux, partira le 14 décembre.
Navire Kentucky, capitaine John Barker, 639 tonneaux, partira le 28 décembre.
Navire Orleans, capitaine S. S. Sears, 599 tonneaux, partira le 11 janvier.
Les paquebots de cette ligne partiront ponctuellement de la Nouvelle-Orléans et de New-York, chaque lundi, durant toute la saison.
Ces navires sont tous de première classe, doublés, cloués et chevillés en cuivre, et construits avec soin à New-York expressément pour ces voyages.
Ils sont commandés par des hommes d'expérience, tirent peu d'eau, et seront constamment remorqués en montant et en descendant le Mississipi par les bateaux-à-vapeur.
Les armateurs de ces navires ne seront responsables d'aucunes lettres ou paquets expédiés, ou mis à bord de ces navires, à moins qu'un connaissement régulier de ces objets n'ait été signé au comptoir des armateurs ou de leurs agents.
☞ Le prix du passage est fixé à $70.—On ne fournit à bord, ni vins ni liqueurs. Pour fret ou passage, s'adresser à
HOWARD & HAWTHORN,
2 nov no. 23, rue Gravier.

AVIS IMPORTANT.

Aux amateurs des beaux Arts.
JACOB BOTHEMAAS, de l'académie royale des beaux arts de Munich, a l'honneur d'informer ses amis et les patrons des beaux arts, qu'il se chargera de tout ce qui a rapport à l'Architecture. Il offre ses services en qualité d'entrepreneur et de surintendant des bâtimens de toute description, professeur d'architecture classique, des anciens romains, grecque et gothique, de charpentage, de perspective et de dessein, surtout le dessein des ornemens, des figures &c. ainsi que d'écriture, d'ornements et d'impression, et de peintures de portraits et de miniatures.
Ayant une longue expérience de près de 12 ans dans la théorie comme dans la pratique de ces sciences, il est certain de satisfaire complètement toutes les personnes qui voudront bien l'employer.
Il peut produire des lettres de créance de l'académie royale de Munich, où il a pris ses degrés, ainsi que du comité d'architecture de Stuttgard, où il a travaillé pendant trois ans.
Il a aussi travaillé en qualité d'arpenteur et d'architecte pendant les trois dernières années New-York et la Nouvelle-Orléans. Pour plus amples informations s'adresser à sa demeure, rue du Camp, no. 72. 28 nov—6

HUILE de Palmachristy—10 barils de cette huile, de première qualité, en magasin et à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.,
28 oct nos. 40 et 42, Nlle Levée.

PROCLAMATION
De Edward D. White,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

ATTENDU que les Etats-Unis du Nord sont maintenant en paix avec ceux du Mexique dans lesquels quelques mouvemens hostiles se sont manifestés contre le gouvernement actuel et une certaine partie du peuple, et que dans cette lutte il y a eu dans l'Etat de la Louisiane quelques manifestations d'intérêt, qui pourraient conduire, non-seulement à une infraction à nos lois, mais encore à la violation de notre foi nationale et de notre honneur:
Les citoyens de l'Etat, et autres qui se trouvent compris dans les limites de cette juridiction, sont invités à se rappeler les dispositions de la 2me. section de l'acte du Congrès approuvé le 20 avril 1817, conçue en ces termes:
"Si quelque personne résidant dans l'étendue du territoire soumis à la juridiction des Etats-Unis s'enrôle, prend une part quelconque, ou engage d'autres personnes à s'enrôler ou à prendre part, ou à sortir des limites, ou des juridictions des Etats-Unis dans l'intention de s'enrôler ou de prendre part active dans le service de tout Prince étranger, Etat, Colonies, District ou Peuple, en qualité de soldat, soldat de marine, ou matelot à bord de quelque bâtiment de guerre, lettres de marque, ou corsaire, chacune de ces personnes, violant ainsi les lois, sera réputée coupable de félonie, et condamnée à une amende qui n'excédera pas mille piastres, et à un emprisonnement qui n'excédera pas trois ans: cet acte ne concerne en rien les sujets ou les citoyens de tout Prince, Etat, Colonie, District ou peuple étrangers, qui ne seraient que passagèrement dans les limites des Etats-Unis, et qui, à bord d'un bâtiment quelconque de guerre, lettres de marque, corsaire, qui, à l'époque de son arrivée aux Etats-Unis serait équippé ou armé comme tel, s'enrôleraient, s'engageraient, enrôleraient et engageraient un autre sujet ou citoyen du même Prince, Etat, Colonie, District ou Peuple; qui se trouve passagèrement dans les Etats-Unis, au service dudit Prince, Etat, Colonie, District ou Peuple à bord d'un bâtiment de guerre, lettres de marque ou corsaire, si les Etats-Unis se trouvent alors en paix avec ledit Prince, Etat, Colonie, District ou Peuple étrangers."
En conséquence, je, Edward D. White, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, fais publier ma présente proclamation, sommant tous les magistrats, tous les officiers judiciaires, et tous les bons citoyens de prêter main forte pour empêcher la violation de cette loi, et de faire condamner tous ceux qui pourraient y contrevenir.
Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 13e. jour de Novembre 1835, et de l'Indépendance des Etats-Unis l'an soixante.
[L. S.] —E. D. WHITE—Gouverneur.
Par le Gouverneur. MARTIN BLACHE, Séc. d'Etat

A LOUER PRÉSENTEMENT,
Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.
A Louer aussi, pour le 26 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.
S'adresser à M. Pradat. 20 oct.

A LOUER.
Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du camp, n. 66. S'adresser à
WM. G. HEWES & Co.
21 oct. n. 47, rue du Camp.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY. (8 oct—

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à
7 oct B. BRUGIER.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situé es dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B. MARIGNY.

HOTEL de l'Amérique du Nord.—Le soussigné à l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, au centre de l'arc de cercle dans lequel la Nelle-Orléans est bâtie et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississippi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mats et animé par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bateaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et confortable ne sera négligé.
Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et la superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.
Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.
Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement confortable et pour satisfaire toute le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.
23 sept—4m F. LEBLEUX.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
Rue de Chartres, No. 39.
Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions tres raisonnables. 9 sept.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.
CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur New-York, Philadelphie, Fayetteville, N. C., Charleston, S. C., Augusta, Ga., Savannah do., Macon, do., Mobile.
Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept.

Plomb en barres.—60 barrils en magasin et à vendre par
16 nov FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

Sain-doux.—600 barrillets et 21 barrils de saindoux en feuilles, en magasin et à vendre par
16 nov FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

Cigares.—80 milliers de cigares de la Havane, "La Rivera" ayant droit au drawback, en magasin et à vendre par
16 nov FORSYTH, GOODWYN & Co.

Aux bateaux-à-vapeur.—Bois de pin et goudron en barrils et barrillets, reçus et à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
16 nov no. 133, rue du Bassin.

Lignes Anglaises—200 balles reçues par le navire Ambassador, et à vendre par
LAMBETH & THOMPSON,
14 nov rue du Camp, No. 48.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Forsyth, Goodwyn & Fords ont transporté leur établissement aux nouvelles bâtisses de M. Millaudon, rue Poydras, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, à la troisième porte de la rue des Magasins. 10 nov

CASQUETTES, nouvellement reçu de New-York, un grand assortiment de casquettes de loutre supérieure, aussi casquettes et chapeaux d'enfants, dans le dernier genre, à vendre au magasin de chapeaux de J. EVANS & Co.
4 nov no. 16, rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES.—Forte toile écrue de 4-4 convenable au marché Mexicain; linseys et kerseys; mousselines de goût à raies satinées; couvrepointes de Marseilles de divers desseins et dimensions, à vendre par
ANDREWS & FRERES.
4 nov no. 19, rue de Chartres.

GOUDRON.—710 barrils de goudron en bon état reçus et à vendre par W. E. & R. MURPHY,
4 nov—15 no. 133, au Bassin.

BANQUE COMMERCIALE de la Nouvelle-Orléans.—AVIS.—Cette institution achète des traites sur le Nord et sur l'Ouest. JOSEPH SAUL.
21 oct. Caissier.

PENSION BOURGEOISE.—Rue Royale, no. 76, près de la Banque de la Louisiane. Madame Howell a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'elle vient d'établir et de meubler dans le meilleur genre, une superbe maison dans la rue Royale, où elle est prête à recevoir des familles respectables et des particuliers distingués. La position de cette maison est au centre des banques, des maisons de commerce et des établissements publics.
Les personnes qui ne voudraient s'abonner que pour la table seront aussi admises. 28 oct

CHAMPAGNE.—40 paniers vin de Champagne, qualité supérieure, de la marque du croissant, en débarquement et à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
28 oct no. 46, rue du Camp.

ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négociants, à vendre par
TH. NICOLET & Co.
28 oct no. 26, rue Bienville.

UNE BELLE OCCASION.—130 pièces de fortes cotonnades d'emballage à vendre à bas prix pour clore un compte. S'adresser de suite à
ANDREWS & FRERES,
28 oct no. 19, rue de Chartres.

SUCRE DE LA HAVANE.—50 caisses sucre blanc et 50 caisses de sucre brut, de la Havane, en débarquement et à vendre par C. WORSLEY,
28 oct no. 10, rue Gravier.

CIGARES.—100 milliers de cigarres de la Havane de diverses qualités, à vendre par
28 oct C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier.

COUVERTURES, FLANNELLES ET CALICOS.—50 balles de couvertures assorties; 10 do flannelles dito; 10 caisses de calicos, en débarquement du navire Empire et à vendre par
ANDREWS & FRERES,
28 oct no. 19, rue de Chartres.

EAU DE VIE DE MERISE.—12 barrils de première qualité, en magasin et à vendre par
WILLIAM BRYAN,
28 oct no. 36, rue de la Vieille Levée.

[illegible] DE CORDES D'EMBALLAGE.—[illegible] pièces de toile, et 100 rouleaux cordes d'emballage du Kentucky, maintenant en déchargement et à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

ENTREPOT DE VINS.—En débarquement du navire Eléonore, venant de Bordeaux, un superbe assortiment de vieux vins de Madère.
Aussi.—Par le navire Yazoo, capitaine [illegible], 7 balles de tapis d'un choix et d'une qualité supérieure.
F. SEIGNOURET,
2 nov no. 144, rue Royale.

Avis de Commerce.

MARCHANDISES SECHES.—En débarquement des navires Marathon et Arkansas: Cotons de Lowell ¾ et 4 quarts; Basins bruns, bleus et blancs; dito simple impression; dito de la Chine à raies bleues; Calicos brun foncé; dito chocolat à la mode; Bandes de Toile bleues et blanches; Mouchoirs Madras imités; Bandes de Bengal; Linge ouvré du Bengal; Linge ouvré de Russie; Mouchoirs pongee écarlates; Batiste rose; Toiles à draps écrues et blanches quatre et cinq quarts; Mouchoirs flags en coton assortis; Coutils à matelats de ¾ et 4 quarts; Dessins bleus ¾ et 4-4; Coton Orrel spool; Mouchoirs pongee imprimés; Schales superfins en satin et en laine de 5-4 et 6-4; Draps bleus, noirs et en couleur; Mousselines unies de couleurs assorties; Mousseline 6-4; Batiste; Jaconet Mull et Suisse; Bobinets unis 4-4; Mouchoirs de batiste; Gants de [illegible]; dito en peau de couleur; Gants pour homme de castor et en dain; Gros de Naple superfins, noir, en couleur, uni et superfin; Lutestring noir superfin d'Italie; Ceintures moirées noires et blanches, et rubans de velour noir, à vendre par
17 nov. GARDINER & WATSON

Mantas écrues et blanches de 36 pouces; étoffes en coton pour chemises écrues et blanches de 36 pouces; étoffes longues de 38 et 40 pouces; mousselines batistes de 6-4; imprimés noirs et blancs, bleu marin, de couleurs légères et foncées; robes de chintz; shâles de coton teint et à brodures 8-4; mousselines imprimées; mouchoirs rouges de Turquie; quiltones; mouchoirs chintz de coton; coton à coudre en pelottes; moleskins; satteens teints; velveteens; velours de coton imprimés et embossés; crêpes noires; draps et casimirs; toile à chemise d'Irlande 4-4; toile à drape de Russie, reçus par les derniers arrivages de Liverpool et de Boston, le tout convenable au marché méxicain et au commerce de l'intérieur, à vendre à des termes convenables par
HARRISON, BROWN & Co.
17 nov no. 47, rue Bienville.

Marchandises sèches anglaises et françaises.—Bas de coton anglais pour dames, une partie de première qualité; dito pour demoiselles et enfans; poult de soie noir et soiries Italiennes; soiries et satins unis et à dessins; calicos français nouveaux modèles; gants de Hoskin, de castor et de fil de cos; bas de soie anglais et français; mouchoirs, shâles et écharpes, d'un goût très élégant; basin de batiste fin et extra superfin; pélerines et bonnets fourrés; shâles de mérinos et de cashmire, ainsi qu'un assortiment de marchandises à la mode pour la saison, en débarquement du navire Mississippi et à vendre par
ANDREWS & BROTHERS.
16 nov no. 19, rue de Chartres.

Toiles d'emballage, cordes, ficelles &c.—500 pièces de toile d'emballage du Kentucky; 500 paquets de corde d'emballage; 20 ballots de ficelle; 200 pièces de toile d'emballage de Dundee; 100 barrillets de clous de Boston; 50 barrils de plomb en barres; 100 barrils de wiskey rectifié; 50 dito pois; 200 caisses de verres à vitres; 200 dito cigars espagnols, quelques demi pipes et quarts d'eau-de-vie de France, Roues etc. à vendre par
12 nov FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

Café—35 sacs de café de la Havane fin vert et de la dernière récolte, en débarquement et à vendre par
12 nov C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier.

Sucre de la Havane—50 caisses de sucre brut et 50 caisses de sucre blanc de la Havane, à vendre par C. WORSLEY,
12 nov no. 10, rue Gravier.

Sacs de pitre—3000 grands et petits sacs en débarquement du navire Franklin, et à vendre par
12 nov J. THAYER & Co.

Gingembre confit—80 caisses en débarquement et à vendre par [12 nov] J. THAYER & Co.

EN débarquement du Dublin Packet, et du Bolivar, à vendre par le soussigné, 500 damejeannes; 200 caisses des meilleures liqueurs françaises assorties, cerises à l'eau-de-vie; 400 boîtes de sardines à l'huile; 500 fromages; 25 boîtes de liqueur d'absynthe; 25 boîtes kirch dito. [12 nov] L. G. SASSINOT.

Beurre de Goshen—25 barrils beurre de Goshen, en débarquement du navire Mississippi, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
12 nov no. 47, rue Toulouse.

A Vendre—Une négresse créole, âgée d'environ 40 ans, parfaite blanchisseuse, repasseuse et plisseuse, excellente cuisinière et pâtissière, domestique de confiance et pleinement garantie. S'adresser à
12 nov EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

Marchandises sèches.—30 cotis de marchandises assorties, telles que draps, shâles de soie imprimés, calicos de batiste et à meubles, moseens supérieures damassées et unies, soiries et satins noirs et en couleur, shâles de laine de thibet et mérinos imprimés anglais et français, mousselines, batiste et jaconet, mérinos anglais, français et allemands, dentelles et un assortiment de marchandises en dentelles, toile à chemises et à draps, kerseymero et cassinets, ginghams etc. Plus, un assortiment complet de marchandises de la saison qui mérite l'attention des acheteurs.
ANDREWS & BROTHERS.
11 nov no. 19, rue de Chartres.

CUCULLU, LAPEYRE & Co. offrent à vendre 600 balles de tabac en feuille de qualité supérieur; 14 boucauds café de Santiago; 2 barrils dito; 83 sacs dito; en débarquement du brick Pamela, 300 milliers de cigars supérieurs de la Havane des meilleures fabriques, telles que Quintana etc. 11 nov

LES soussignés offrent à vendre le chargement du brick Eveline, de Tabasco, consistant en 160 tonneaux bois de Campêche.
7 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

FARINE.—150 barrils farine fraiche de Cincinnati, en débarquement du bateau-à-vapeur Farmer, à vendre par G. DORSEY,
7 nov no. 38, Nouvelle Levée.

NOUVEAU SUCRE.—18 boucauts à vendre par LAMBETH & THOMPSON,
5 nov rue du Camp No. 48.

POUDRE A CANON.—Les soussignés doivent recevoir par le brick Arethusa de New-York, attendu journellement, une quantité de poudre à canon. Ils peuvent fournir aux marchands en gros, aux détaillans et au public, à des termes très-accommodans, les marchandises suivantes: F—FF—FFF—FFFF, 1000 barrils.—F—FFF—FFFF 4000 boites.
ANDREWS & BROTHERS.
7 nov Rue de Chartres, No. 19.

TAPIS, COUVRE-PIEDS &c.—Un assortiment de Tapis de Bruxelles &c. Nattes et Tapis, Couvertures de pianos et de tables, en débarquement et à vendre par ANDREWS & BROTHERS.
7 nov Rue de Chartres, No. 19.

CIMENT.—38 barrils de ciment Romain; 10 dito Hydraulique de qualité supérieure, en débarquement du navire Yazoo, et à vendre par
WILLIAM BRYAN.
4 nov no. 36, Vieille Levée.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés:
100 balles de cotonnades écrues 4-4;
75 boucauds et barrils d'huile de baleine;
20 barriques d'huile de sperme;
100 caisses de blanc de baleine;
150 do. savon marbré;
50 do. brodequins de Russel & Black;
100 do. bottes;
10 do. chapeaux de feutre blancs.
FERNANDEZ & WHITTING,
6 nov rue St.-Louis No. 20.

A VENDRE.—87 caisses vin rouge;
35 barriques do.
11 demi pipes eau-de-vie;
1 demi barril vin de Sauterne;
Débarquant du brick Eleanor de Bordeaux. Pour les conditions, s'adresser à J. B. BLACHE,
6 nov rue Conti No. 20.

PAPIER.—400 paquets de papier à imprimer, diverses dimensions; 1000 rames de papier d'emballage; 100 dito dito pour clincailliers; 300 dito dito à lettres et cap, en débarquement et à vendre par
J. THAYER & Co.
4 nov no. 29, rue des Magasin.

A VENDRE par le soussigné les objets ci-après, arrivant de Bordeaux, par le navire Avis et le brick Globe.
45 demi-pipes eau de vie 4e. preuve; 150 bariques vin rouge Montférand; 160 dito Talence & Haut-Talance; 120 dito St. Esthéphe; 70 dito Léoville, St. Julien & Larose; 220 demi barriques vin blanc, Sauterne & Barsac; 168 quarts vin rouge; 3425 caisses dito St. Julien, St. Estéphe & St. Seurin; 125 dito de 48 bouteilles St. Julien; 1250 dito Haut-Talence, Château-Margaux & Latour; 225 dito blanc; 100 dito fruits à l'eau-de-vie; 7 balles bouchons.
Plus:—Un assortiment complet d'indiennes, listons, chambergailles, bas de soie, de coton, d'alepines, gants de soie, guinghams, drap français, couvertures de coton à 6 points, chemises, indiennes, dito guingham, toile de Flandre, taffetas lustré, satins assortis et autres articles.
OSMIN BIGOURDAN.
4 nov no. 23, rue Toulouse.

TABLES rondes à dessus de marbre, reçues et à vendre par CHARLES H. GRANT & Co.
4 nov rue de Chartres, No. 46.

CHAISES.—Les soussignés ont reçu en addition à leur assortiment habituel, une grande quantité de chaises d'acajou, d'érable et d'autres bois à la mode.
CHARLES H. GRANT & Co.
4 nov rue de Chartres, No. 46.

J. THAYER & Co. rue des Magasins, no. 29 ont reçu et offrent à vendre, 28 demi-pipes vin de Ténériffe pâle et coloré; 5 quarts dito; 85 huitièmes de barril dito; 55 quarts vin de Madère de Marseilles; 60 dito de Porto; 100 paniers vin de Champagne; 250 boîtes de thé impérial de 12 & 13 lbs; 300 dito Young Hyson de 13 lbs; 70 demi-caisses dito; 100 caisses et demi-caisses de Souchong et Pouchong; 360 dito blanc de baleine; 100 barrillets de cloux de Boston; 200 ballots de toile à draps et à chemises; 20 balles d'osnaburgs; 130 sacs vieux café de Java; 50 barrils de cranberries fraiches; 5000 sacs. 4 nov

DISSOLUTION DE SOCIETE.—L'association pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel. S. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse; les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documens du bureau restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la ci-devant société.
S. W. DOWNS.
J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public les services de sa profession dans les cours d'Est et Ouest Feliciana, l'Est Bâton-Rouge et la Pointe-Coupée.—Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées.
Son cabinet est à St-Francisville, Louisiane. 20 oct.6m

MANUFACTURE du pays—40 balles de toile à draps et à chemises, en débarquement et à vendre par 21 oct] J. THAYER & Co.

Linge de table damassé.—12 caisses de nappes et serviettes de diverses dimensions et qualités, ainsi que linge de couleur, des étoffes de laine et de dessus de table, en débarquement du navire Yazoo, et à vendre par ANDREWS & BROTHERS.
5 nov no. 19, rue de Chartres.

LE SOUSSIGNÉ offre à vendre à des prix modérés: 36 barriques de vin rouge de Bordeaux, de diverses qualités, 25 tiercons de vin blanc de Grave, 120 caisses de vin rouge Paulliac et St-Julien, 9 demi pipes eau-de-vie de Cognac, 2 do. do. Champagne.
14 oct. FELIX LABATUT.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.—Cette banque tire sur l'Angleterre et achette sur l'Angleterre et la France. A. MILTENBERGER,
11 nov caissier.

LETTRES de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

LETTRES DE CHANGE—De 1000 liv. sterl. payables à Londres, à vendre par
LAMBETH & THOMPSON,
5 nov rue du Camp No. 48.

TRAITES sur Paris, à vendre par
2 nov M. S. GUGULLU, LAPEYRE & Co

ACTIONS—De la Banque de Carrolton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par
6 nov EDW. GOTTSCHALK.

TRAITES sur New York et sur Paris, à vendre par TH. NICOLET & Co.
28 oct no. 26, rue Bienville

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par 2 nov JULES LE BLANC & Co.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par 28 oct T. NICOLET & Co, 26, rue Bienville

A Vendre—Des actions de la Presse à Coton d'en haut. EDWD. GOTTSCHALK,
16 nov courtier.

Porc assorti—Des jambons de devant et des côtes à vendre par PERKS & HALL,
No. 2, Levée près de la rue de la Douane.
16 nov

Haricots blancs ou fèves.—40 sacs de beaux haricots blancs (ou fèves) à vendre par
PERKS & HALL,
No. 2, Levée près de la rue de la Douane.
16 nov

Boeuf—40 barrils de boeuf préparés expressément pour l'usage des familles, par N. Wheeler, de Cincinnati, à vendre par PERKS & HALL,
No. 2, Levée près de la rue de la Douane.
16 nov

Beurre de Goshen—40 barrils de beurre de Goshen, en débarquement des navires Arkansas et Mississippi, à vendre par PERKS & HALL.
16 nov No. 2, Levée près de la rue de la Douane.

Farine—500 barrils des marques de Boulangers, en débarquement et à vendre par
ORAIN & MIGNON,
14 nov Nouvelle Levée, No. 7

Porc de choix—50 barrils en magasin et à vendre par ORAIN & MIGNON,
14 nov Nouvelle Levée, No. 7.

Reçu par le navire Salem, du Havre, et à vendre 600 livres saucissons de Lyon; 20 fromage gruyère; 4 bales graines d'anis fraiches; 500 livres racine gentianne; 200 onces sulphate de quinine.
14 nov L. G. SASSINOT, rue St. Louis, no. 90.

Toile à Draps de Russie—23 balles de première qualité, reçues par le navire Marathon, de Boston, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
14 nov rue Bienville, No. 47

FARINE.—150 barrils farine, marque de boulangers, en débarquement du bateau-à-vapeur Farmer, à vendre par (7 nov) M. MAHER.

Farine—1000 barils de farine superfine, à vendre au débarquement par G. DORSEY,
13 nov Nouvelle Levée, No. 38.

Whiskey—175 barils whiskey commun, à vendre par G. DORSEY,
13 nov Nouvelle Levée, No. 38.

Marchandises d'Hiver—Couvertures, draps, cassinets, kerseys, linseys, bas et demi bas de laine; bombazet, bombazines, merinos, flannelles, draps superfins et kerseymeres. Ainsi que beaucoup d'autres marchandises de la saison, en débarquement du navire Arkansas, et à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
13 nov rue de Chartres, No. 19.

FARINE.—125 barrils de farine superfine à vendre par G. DORSEY,
11 nov no. 33, Nouvelle Levée.

PORC—Prime et de choix à vendre par
11 nov G. DORSEY, 38, Nouvelle Levée.

Whiskey de Monongahela.—25 barrils de 1833, d'un beau bouquet, à vendre par
11 nov G. DORSEY, Nouvelle Levée. no. 38.

Sain-doux—300 barrillets de sain-doux en feuilles à vendre par G. DORSEY,
11 nov Nouvelle Levée, no. 38.

Porc fumé.—50 boucauds de côtes et épaules de porc de Cincinnati, à vendre par
11 nov G. DORSEY, no. 38, Nouvelle Levée.

ETOFFES pour nègres et couvrepointes, 300 balles d'étoffes assorties pour habillemens de nègres, 4 dito couvrepointes, reçu et à vendre par
ANDREWS & BROTHERS.
9 nov no. 19, rue de Chartres.

Blanc de baleine, indigo & eau-de-vie.—200 caisses blanc de baleine, 10 caisses indigo bengale, 100 barrils eau-de-vie première preuve, en débarquement du navire St. Cloud de New-York, et à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
9 nov no. 47, rue Toulouse.

HUILE DE GRAINES DE LIN.—23 barrils de cette huile en Magasin et à vendre par
LAMBETH & THOMPSON.
6 nov.—12 Rue du Camp, No. 48.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le comptoir de Messrs. AND. LOCKHART & Co. ainsi que celui du soussigné, sont transportés No. 51, rue Bienville.
6 nov—3 E. SAINET.

EAU-DE-VIE & VINAIGRE—5 demi pipes eau-de-vie de Cognac, de la marque de (J. J. Dupuy), 12 barrils vinaigre blanc, en débarquement du navire Avis, venant de Bordeaux et à vendre par LEGENDRE & SAMORY.
4 nov no. 47, rue Toulouse.

MERINOS, baize et étoffes pour tapis.—4 caisses mérinos français supérieurs; 1 ballot de baize verte; 2 dito étoffes pour tapis, unies et riches desseins reçus par le navire Yazoo et à vendre par ANDREWS & FRERES.
4 nov no. 19, rue de Chartres.

SUCRE DE CETTE RECOLTE—10 boucauds en magasin et à vendre par
4 nov L. G. SASSINOT.

EN débarquement du navire Avis, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 13 balles couvertures à nègres.
4 nov OSMIN BIGOURDAN.

ORTHOPÉDIE, OU DISTORTION DES PIEDS.—Cette branche importante de la chirurgie, dont le but est de remédier aux difformités des pieds, ayant été dernièrement l'objet spécial des études des médecins de France, qui ont réussi à obtenir des succès bien constatés; le soussigné, demeurant à Paris, en 1831, se décida à dévouer tout son temps à l'étude de la théorie et à la pratique de cette partie de la chirurgie à l'école d'un des plus célèbres chirurgiens de la capitale, il se flatte d'avoir acquis des connaissances dans cette branche, qui peuvent le mettre à même d'offrir avec confiance ses services au public.
Toutes les difformités des pieds peuvent être rangées en deux classes: celles de naissance, et celles accidentelles. Elles sont produites par diverses causes qui affectent le système osseux, musculaire ou ligamenteux.—Des difformités de ces deux classes peuvent être complètement guéries d'une manière permanente. Le temps nécessaire pour compléter la cure dépend nécessairement de la nature et du degré de la difformité, de l'âge et de l'état de santé du patient: une difformité de naissance, cas très-grave, a été réparée sur un sujet de dix ans. Les personnes qui veulent être témoins oculaires des succès de la méthode du soussigné pourront se convaincre en s'adressant à
WILLIAM MICHEL-D. M.
CHARLESTON, CAROLINE DU SUD
Les personnes qui désirent de plus amples renseignemens voudront bien adresser leurs lettres, port payé, au Docteur à Charleston. 19 oct—1m

LES soussignés offrent à vendre, à l'amiable, les propriétés suivantes et de valeur:
Le Terrain et les Edifices formant l'encoignure des rues du Camp et Girod, ayant 60 pieds de face sur la première rue, et environ 88 pieds sur la dernière. Il y a une allée publique à l'entour de ce terrain.
Les Terrains et les Edifices à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, en face des dépôts du Chemin-à-Coulisses de Carrollton, ayant appartenu à la succession Robert Lewis. Pour plus amples informations, s'adresser à LAMBETH & THOMPSON,
5 nov rue du Camp No. 48

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par le présent, que le 10 novembre 1835, jugement a été entré en cette cour, dans la cause de Numa Lanusse contre Solidelle Lemelle, son épouse, dans les mots et chiffres suivans, savoir—No. 7309—Numa Lanusse contre Solinelle Lemelle, son épouse—Décret: Il est ordonné, adjugé et décrété, que jugement soit entré en faveur de Solidelle Lemelle, plaintive, en reconvention contre son époux Numa Lanusse; qu'ils soient divorcés, et que les liens du mariage qui les unissaient soient pour toujours détruits; et que le plaintif Numa Lanusse paie les frais de ce procès. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1835.
[Signé] CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré sur le docket C, page 179.
En témoignage de quoi j'ai y apposé le sceau de la dite cour, à la Nouvelle-Orléans, ce 16e. jour de novembre, dans l'année de N. S. 1835, et la 60me. de l'indépendance des Etats-Unis.
[L. S.] ARMAND PITOT, greffier.
18 nov—3

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8036—Madélise Thomas contre ses créanciers. Il est ordonné que le tableau suplémentaire de distribution soit enrégistré, et que toutes personnes y intéressées aient à déduire sous dix jours de la publication du présent, les raisons pour lesquelles le dit tableau suplémentaire de distribution ne serait pas homologué.
Par ordre de la Cour.
17 nov—3 P. A. GUYOL, dép. greffier.

Demandes.

AVIS.—Une personne âgée, qui depuis son enfance a exercé le jardinage et l'agriculture, offre ses services à toute personne qui voudrait l'employer. Il préférerait être chargé de la direction d'une petite ferme où il y aurait quelques nègres. S'adresser personnellement ou par écrit rue de l'Esplanade, no. 76.
11 nov—3

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse.—Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1835.—On a besoin de 30 maçons et 100 travailleurs, auxquels on donnera de très-forts gages. S'adresser à Wm. Stone, à l'édifice de la dite compagnie, rue St. Charles.
Par ordre de la direction.
7 nov F. BELANGER, secrétaire.

DEMANDE.—On désire louer une bonne maison de quatre appartemens, et, autant que possible, dans le centre de la ville. JOS. BARTHEL,
6 nov—3 Rue Toulouse, No. 30.

ON désire avoir un bon Jardinier qui soit bien recommandé: un homme marié serait préférable. S'adresser chez madame veuve Louis Foucher rue Annonciation, faubourg Saulet. nov 9—3

ON demande 200 ou 250 balles de cotton pour compléter le chargement du navire Victoria, allant à Liverpool. Pour fret, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.
24 oct. no. 117, rue Royale.

Ventes par le Shériff.

COUR DE DISTRICT.—*Philippe Guesnon contre J. L. Prévost.*—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St.-Louis et Chartres en cette ville, le samedi 12 décembre prochain, à une heure de relevée.
La moitié indivise de deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros 350 et 351, sur le plan dudit faubourg, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, comme suit:
Le lot no. 350, mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 120 pieds de profondeur (mesure française).
Le no. 351 formant l'encoignure des rues des Bons-Enfans et des Poëtes, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue des Poëtes (mesure française), ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, et composées d'une maison en bois et cuisine, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant FRED. BUISSON,
11 nov. shériff.

COUR DE DISTRICT.—B. & A. Soulié contre James Mooney.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hono. Cour de District pour le Premier Distric Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 5 décembre prochain, à une heure de relevée.
Un certain lot de terre situé en cette ville, désigné par le no. 3, dans l'îlet no. 12, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 24 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
2 nov—2,3,4 et 5 FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Francisco Tio contre Francisco Oriol.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressée, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le Jeudi 3 décembre prochain, à une heure de relevée.
La négresse nommée Cinthias alias Marie, âgée d'environ 26 ans, et son enfant nommé Julien, âgé d'environ 6 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Edward Dallimore contre ses créanciers, et les créanciers de H. Millard et Co.—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Saint-Louis et de Chartres, en cette ville, le mercredi 9 décembre prochain, à une heure de relevée:
La négresse nommée Jane, âgée d'environ 20 ans. Conditions, comptant.
6 nov FRED. BUISSON—shérif.

COUR DE DISTRICT.—*D. F. Weymouth contre B. C. Elliot.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 1er. décembre prochain, à une heure de relevée, les propriétés mentionnées et décrites dans le susdit ordre de saisi et de vente.
Onze lots de terre situés au faubourg Washington, environ un mille en bas de cette ville; ensemble, avec les bâtisses et améliorations, droits, titres, prétentions et privilèges, et prérogatives qui y appartiennent.
Les dits lots de terre sont désignés comme suit:
Nos. 5 à 15 à 15, inclus dans l'îlet n. 27, borné par les rues Solidelle, Josephine, Lesseps et Pologne, mesure américaine.
Les lots Nos. 5, 6 et 7 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Lesseps, sur 128 pieds 10 pouces de profondeur, entre les lignes parallèles.
Les lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 33 pieds 10 pouces face à la rue Joséphine, sur 124 pieds de profondeur, entre les lignes parallèles.
Les lots Nos. 14 et 15 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Pologne, sur 105 pieds de profondeur entre les lignes parallèles.
Le tout suivant un plan dressé par A. d'Hémécourt, député voyer de la ville, sous la date du 5 novembre 1833, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, esq. n. p.
Conditions, comptant. F. BUISSON,
21 oct. shériff.

Vente par le maréchal des Etats-Unis.—*Les Etats-Unis contre les héritiers de P. F. Dubourg.*—En vertu d'un ordre en fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour des Etats-Unis, pour le district oriental de l'Etat de la Louisiane; il sera vendu, en vente publique, à la bourse de l'Arcade de cette ville, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, mardi le quinze décembre prochain, à midi, les propriétés, ci-après décrites, savoir: Un Terrain situé dans la rue Dumaine en cette ville, entre les rues Royale et Bourbon, ayant quarante pieds, plus ou moins de face, sur cent vingt pieds, plus ou moins, de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Un terrain situé dans la rue de la Douane, en cette ville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant soixante pieds, plus ou moins, de face, sur quatre-vingts pieds, plus ou moins, de profondeur; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et un emplacement situé au faubourg Wiltz, ayant à peu-près deux cent-vingt pieds de face sur deux cents soixante cinq pieds de profondeur—Ainsi qu'un lot de terre, divisé en quatre terrains, situé derrière ledit emplacement, et désignés sur le plan par les numéros 3, 4, 5 et 6, et derrière le numéro six, soixante pieds de face à la grande rue Wiltz, sur trois cent cinquante pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.—Conditions, comptant.
11 nov. J. H. HOLLAND—marshal des E. U.

EN vertu de trois ordres de venditioni exponas, à moi adressés, il sera vendu samedi, 28e jour de novembre courant, à midi, au bureau du Maréchal des Etats Unis, derrière la Douane de cette ville.
Les marchandises suivantes condamnées au profit des Etats Unis, savoir
116 cruches de Genièvre; 1 boite de Peignes en écaille de tortue; 17,600 Sigars en quarts des boîte; 10,000 do. en demi do; 4 barils contenant de 3 Cigarilles en papier et Cartes à jouer; 17,800 Sigars; 1 dame-jeanne Eau de Vie de Cognac; 3 boîtes de Confitures, &c. Conditions de la vente: comptant.
13 nov J. H. HOLLAND, M. des E. U.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner, salut:—Qu'il soit connu que attendu que Andrew Hodge demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régistre des Testaments, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquereurs aux ventes Judiciaires" Approuvé le 10 Mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Noel A Baron Jr. le dit ordre en date du 21 Avril 1835 et rendu conformément aux délibérations des Créanciers du dit feu Noel A Baron Jr. les propriétés foncières ci après décrites ont été offertes en vente publique à l'encan le 2 Juin 1835 pour compte de la succession du dit Noel A Baron Jr. décédé, par Joseph Lecarpentier, un des Encanteurs dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans, et adjugées au dit Andrew Hodge, comme étant le dernier et plus offrant enchérisseur.
Description des Propriétés d'après le transfer Judiciaire.
1o. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues St. Charles et de la Commune faubourg Ste. Marie, mesurant (mesure française) 33 pieds 2 pouces de face à la rue St. Charles 111 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, 114 pieds de profondeur sur le côté de la rue du Canal et 49 pieds de large sur la ligne du fonds, ensemble les batisses à étages en briques qui s'y trouvent, couvrant toute la propriété dont le rez de chaussée sert de magasin et le haut de domicile, cour, cuisine &. 118 actions du fonds Capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, garanties par hypotheque sur le dit lot de terre et maisons &c adjugé pour le prix de vingt sept mille piastres.
2o. Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie rue St. Charles entre les rues St. Joseph et Julie, mesurant 34 pieds (mesure anglaise) de face à la rue St. Charles, sur 160 pieds de profondeur (mesure française) borné d'un côté par la propriété de Euphrosie D'apremont, et de l'autre côté par celle de Fagot ou du "Building Company" ensemble les batisses qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, couverte en bardeaux, et une cuisine et écurie en bois, adjugé pour le prix de six mille piastres.
3o. Trois lots de terre situés au faubourg Dalor désignés sous les numeros 9, 10, et 11 d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 30 Mars 1832 et annexé pour recours à un acte en date du 26 Avril 1832 au greffe de Louis T. Caire, notaire public en cette ville; les dits lots de terre mesurant, chaque (mesure anglaise) 21 pieds 2 pouces de face à la rue Gaiennié, entre la rue Nouvelle Levée et le nouveau chemin ordonné par le Conseil de Ville, sur une profondeur de 106 pieds six pouces deux lignes, entre lignes parallèles: les dits lots vendus séparément, savoir: le lot No. 9 mesurant (mesure anglaise) 21 pieds 2 pouces de face à la rue Gaiennié sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces 6 lignes, adjugé pour le prix de dix huit cents piastres—le lot No. 10 mesurant (mesure anglaise) 21 pieds 2 pouces de face à la rue Gaiennié, sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces 6 lignes, adjugé pour le prix de seize cents piastres, et le lot No 11 mesurant (mesure anglaise) 21 pieds 2 pouces de face à la rue Gaiennié sur 106 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur, adjugé pour le prix de deux mille cent piastres.
4o. Un lot de terre désigné sous le No. 7 situé au faubourg Ste. Marie, mesurant 60 pieds de face à la rue Carondelet, entre les rues Julia et Girod, sur une profondeur de 160 pieds, borné d'un côté par la propriété de F. Dixon, et de l'autre par celle de Ant. L. Danoyer, et dans la profondeur par celle de J. Peytavin, adjugé pour le prix de huit mille cent piastres.
Conditions: la propriété située à l'encoignure des rues St. Charles et de la Commune avec 118 actions du fonds Capital de la Banque de l'Union de la Louisiane et sujette à une hypothèque de $5310 en faveur de la dite Banque payable mille piastres comptant et la balance à 12, 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction du Syndic avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement, et toutes les autres propriétés payables dans 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre et batisses ci-dessus décrits en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce 16e. jour du mois de Novembre, A. D. 1835. W. F. C. DUPLESSIS.
17 nov. *Register of Testament*

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian:
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne;
5 do. bas de laine d'Allemagne;
5 do. demi bas, fins, dits Lambswool;
2 do. toile cirée, sur coton;
3 do. cotonnade assortie;
1 balle casquets Kilmarnock, pour habitans;
6 caisses chemises assorties;
10 do. coton blanc du pays, de 5-4 et 4-4;
20 balles coutil;
Et un assortiment général de linge fait à vendre par VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 aout encoignure St-Louis et Levée.

Avis de la Mairie.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Etrangers. *Ordonnance concernant les Etrangers arrivant à la Nouvelle-Orléans, et autres personnes y mentionnées.*
LE CONSEIL DE VILLE ARRETE CE QUI SUIT:
ART. 1er. Toutes personnes arrivant à la Nouvelle-Orléans, sans y avoir eu antérieurement leur domicile, seront tenues dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, de déclarer à la Mairie leur nom et prénom, âge, état et profession, le lieu d'où elles viennent, et si elles sont dans l'intention de fixer leur résidence en ville ou seulement y séjourner.
ART. 2. Les capitaines de navires, les patrons de chalans, barges et autres embarcations, seront dans l'obligation au moment de leur arrivée en ce port, de remettre eux-mêmes à la Mairie, la liste, sous serment, de leurs passagers, avec les détails prescrits en l'article précédent.
ART. 3. Tous citoyens, et notamment tous aubergistes, cabaretiers, maitres d'hôtel, de pension bourgeoise, de chambres garnies, &c., dans la ville et les faubourgs, seront tenus de remettre chaque Lundi, à la Mairie, et jusqu'à nouvel ordre, la liste sous serment, des étrangers logés chez eux, ou y prenant pension; bien entendu que chaque liste ne devra contenir que les noms des étrangers qui seraient arrivés depuis la remise de la liste précédente.
ART. 4. Tous les individus soumis par les articles ci-dessus à faire à la Mairie leur déclaration d'arrivée en cette ville, paieront audit office la somme de douze *cents* et demi pour frais d'enregistrement d'icelle; cette somme sera exigible envers les capitaines pour leurs passagers, et envers les aubergistes, maîtres de pension, &c., pour les personnes logées chez eux, et ce, au moment de la remise de leurs listes; et il leur sera délivré un reçu qui servira à prouver qu'ils ont rempli les formalités prescrites par la présente ordonnance.
ART. 5. Toute personne qui négligera de faire sa déclaration conformément à ce qui vient d'être prescrit, ou qui en aura fait une fausse, encourra une amende qui n'excédera pas quatre-vingt-dix-neuf piastres, et en cas de récidive de la part, des aubergistes, cabaretiers, maitres d'hôtel, de pension bourgeoise, &c., outre ladite amende, le délinquant sera privé de sa licence sans qu'il puisse en obtenir par la suite pour exercer la même profession.
Approuvé le 12 décembre 1807. 17 nov.—15.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur, patrons de chalands, barges et autres embarcations, les aubergistes, cabaretiers, maitre d'hôtels, de pensions bourgeoises, de chambres garnies &c. et tous ceux que l'ordonnance précédente oblige à se présenter au bureau du maire pour y faire les rapports mentionnés dans cette ordonnance, sont avertis que les dispositions qui les regardent seront appliquées rigoureusement, et que s'ils négligent de s'y conformer ils seront poursuivis et soumis à l'amende fixée par la dite ordonnance.
Le 14 novembre 1835. JN. CULBERTSON,
17 nov—15 faisant les fonctions de maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Conformément aux ordonnances du Conseil de Ville, la ferme des différentes halles de la ville et celle des pirogues, ainsi que la location des magasins de la corporation seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, lundi 7 décembre prochain, à midi, au bureau du maire. JN. CULBERTSON,
18 nov maire protempore.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
LES personnes qui ont des tombereaux à louer sont invitées à s'adresser au voyer de la ville.
JOHN CULBERTSON,
6 nov—3 Remplissant les fonctions de Maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractans.
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yards carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tous semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Avis de Banques et de Comp.

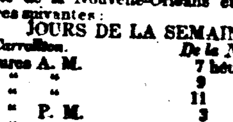

Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.—Le char à vapeur parcourra la route de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, aux heures suivantes:

JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.	De la Nouvelle Orléans.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8 " "	9 " "
10 " "	11 " "
2 " P. M.	3 " P. M.
4 " "	4½ " "
6 " "	7 " "

DIMANCHES.

De Carrollton.	De la Nouvelle Orléans.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8 " "	9 " "
10 " "	11 " "
12 " "	1 " P. M.
2 " P. M.	3 " "
4 " "	4½ " "
6 " "	7 " "

Du 1er. octobre au 1er. avril un char pour le fret et un char pour les passagers partiront de Carrollton à 5 heures du matin, pour la convenance des personnes qui envoyent au marché, et retourneront à 9 heures. Pendant les mois d'été ces chars partiront à 4 heures du matin.
Les lieux où l'on s'arrêtera sont:—Le rue du Canal; le dépôt de la rue Poydras et rue Nayades, près la rue Jackson, où l'on collectera les cartes.
On ne recevra point d'argent: les personnes devront être munies de cartes qu'on pourra se procurer au bureau du dépôt de la rue Poydras, au coin des rues Canal et Baronne, au coin des rues Jackson et Tchoupitoulas, faubourg Lafayette et Carrollton.
On ne transportera de fret que dans la matinée.
N. B.—Les chars de la rue Jackson partiront de la rue du Canal à 6 heures et demie A. M. et voyageront toutes les heures. Ils partiront de Lafayette à 7 heures &c. 18 nov

BANQUE DE CARROLLTON—Avis—Un intérêt à raison de quatre pour cent par an sera alloué sur toute somme déposée pour 30 jours, et à raison de cinq pour cent par an pour tout dépôt fait pour six mois et au-dessus; lorsque les dépositeurs déclareront que telle est leur intention.—Par ordre de la Direction.
7 nov. JOHN NICHOLSON—Caissier.

MANUFACTURE d'huile de graines de coton de la Louisiane, et COMPAGNIE D'ASSURANCES, incorporée le 2 avril 1835.—Capital $500,000.
DIRECTEURS.
Charles Briggs, président.
Thomas Barrett,
James H. Caldwell,
J. A. Barelli,
J. E. Hyde,
H. W. Palfrey.
JAMES RAMAGE, inspecteur.
RICHARD CLAGUE, secrétaire.
La compagnie étant actuellement organisée conformément à sa charte, est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de fleuve, à leur bureau situé rue Royale, dans les bâtisses de granit de Museon.
4 nov R. CLAGUE, secrétaire.

$3,000 DE RECOMPENSE.
UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOOK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.
BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—

Voirie du 3me. District.
LES personnes qui désireraient se faire donner des alignemens dans le faubourg Marigny, sont invitées de s'adresser à l'office du député voyer, établi rue des Champs Elysées, (canal Marigny), et situé entre les rues de la Levée et de la Victoire.
En cas d'absence pour cause d'opération, une boîte placée à la porte du dit bureau, facilitera le dépôt des lettres de demandes. 14 nov—6

$50 DE RECOMPENSE.

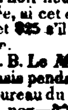

Seront payées pour l'arrestation du petit griffe nommé HENRY, âgé de 16 ans, très-actif et très-intelligent, appartenant au colonel Watkins de l'Alabama. Ce garçon n'est que depuis 15 jours à la N.-Orléans, et il essaiera, sans doute, de se rendre par le chemin de fer de Pontchartrain à la Mobile d'où il est récemment arrivé. Il avait à son départ un vêtement très propre, composé d'une redingotte de drap gris, pantalons de bombazine grise, souliers et chapeau noir neufs. La susdite récompense de $50 sera payée, si cet esclave est arrêté hors des limites de l'Etat, et $25 s'il est arrêté dans la juridiction de la Louisiane.
N. B. Le *Mobile Daily Advertiser* voudra bien publier cet avis pendant deux semaines et envoyer le compte au bureau du *Bulletin*. JOHN M. BACH,
11 nov— Agent de Z. F. WATKINS.

FABRIQUE DE FUSILS PATENTÉE A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Rue Royale, no. 76, en gros et en détail, fusils superfins de Damas, doubles et simples, patentés, à canons tordus et fusils à vent qui agissent sans aucune explosion; vrais pistolets de duel, fusils qui sont garantis ne jamais rater sans capsules, amorces pierres à fusils etc. pistolets de poche, de ceinture et d'arçon; 70,000 capsules anti-corrosives, garanties; 30,000 capsules ordinaires; poudre superfine pour chasse et à canon; bourres, baguettes, et poires à poudre et à plomb; poires patentées pour capsules, étaux, clefs etc.
Tous les ordres sur les plus fameux armuriers de Londres, seront exécutés dans le plus bref délai.
☞Tous les contrats faits avec les compagnies de milice à pied ou à cheval, pour armement ou accoutrement seront remplis avec la plus grande attention.
28 oct

BAS.—10 contenant Bas pour hommes et pour femmes en laine, coton et soie de toutes qualités, en débarquement du navire Yazoo et à vendre par
ANDREWS & FRERES.
6 nov Rue de Chartres, No. 19.

L. G. SASSINOT vient de recevoir par le navire Avis et offre à vendre: 40 demi pipes d'eau-de-vie; 30 barrils de vin rouge; 30 dito dito blanc; 150 caisses de vin Médoc. 4 nov

250 Boucauts sucre de la nouvelle récolte à [illegible]

Ventes à l'Encan.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
MERCREDI 25 novembre 1835, à midi précis, il sera vendu à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres.
Cette belle propriété bien connue, située dans le faubourg Franklin, ci-devant la résidence de M. Frédericq, mesurant 60 pieds 3 pouces 3 lignes de face au chemin de fer de Pontchartrain, 157 pieds 11 pouces de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en: Une maison à deux étages à quatre appartemens deux grands cabinets, deux galeries, un corridor au milieu, caves, &c.
Deux maisons en briques à deux étages sur l'arrière contenant une grande cuisine avec une pompe, trois grandes chambres à coucher et à cheminée, écurie pour trois chevaux, remise et grand magasin; le tout bien enclos et dans le meilleur état; et ayant un joli jardin d'ornement garni de fleurs et de fruits sur la façade, et une cour bien garnie de coquillages, élevée et spacieuse sur l'arrière.
Plus: Un lot de terre sur l'arrière du lot ci-dessus, mesurant 64 pieds de face à la rue Marigny, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent consistant en une grande écurie de 120 pieds de long, construite pour étable et faite des meilleurs matériaux, le tout bien enclos de poteaux de cèdre.
Plus: Le reste du même îlet No. 3, comprenant 18 superbes lots de terre élevée dont 8 font face au chemin de fer de Pontchartrain, 8 à la rue Marigny et 2 à la rue Urquhart. Quelques-uns de ces lots sont déjà enclos.
Le plan de cet îlet sera exposé le jour de la vente à la Bourse Hewlett.
Conditions—Un quart comptant, le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
Les actes de vente seront passés par-devant Mr. T. Caire not. pub. aux frais des acquéreurs. 18 nov.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Samedi 21 de ce mois, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis,
L'esclave Affey, âgé de 23 ans, parlant français et anglais, acclimatée, domestique de confiance, excellente cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à fait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 nov

Ventes à l'encan de propriétés situées en ville,
PAR J. B. BLACHE.
LUNDI, trente novembre, courant il sera vendu à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, à midi et demi—Trois des cinq lots de Terre et Magasins situés rue de Chartres à l'encoignure Sud Ouest de la rue Bienville. Un plan figuratif de la dimension des terrains sera fait, et exposé à la bourse le jour de la vente.
Lot No. 1 formant l'encoignure des rues de Chartres et Bienville, ensemble le magasin en briques et à trois étages, maintenant occupé par le Dr. Andrew Oliver, et loué à bail à raison de $800 par mois jusqu'au 1er. novembre prochain.
Lot No. 2, faisant face à la rue de Chartres et immédiatement après l'encoignure de la rue Bienville, ensemble le magasin en briques et à trois étages, maintenant occupé par MM. V. B. Waldron & Co. et loué à bail à raison de $175 par mois jusqu'au 1er. novembre prochain.
Lot No. 3, faisant face à la rue de Chartres et contigu au lot No. 2, ensemble aussi le magasin en briques à trois étages, loué à bail à deux locataires, jusqu'au premier novembre prochain: savoir: les deux étages au-dessus du rez-de-chaussée à MM. J. D. Beer & R. St. John & Co., à raison de $600 par an et le rez-de-chaussée à MM. R. Pitkin & Co. à raison de $100 par mois.
Les deux autres magasins ne sont pas et ne seront pas offerts en vente, mais ceux présentement annoncés en vente seront positivement vendus.
Ces propriétés étant bien connues, on pense qu'il est inutile d'en donner aucune description particulière. Le loyer appartiendra à l'acquéreur du jour inclusivement qui suivra la vente, et les actes de ventes devront se passer chez Felix Grima, notaire, rue Royale No. 83.
La valeur de ces propriétés, qui sont situées dans le centre des affaires et de la partie commerciale de la Nouvelle-Orléans ne saurait être diminuée par aucun changement dans le commerce, soit en faveur des faubourgs inférieurs ou supérieurs—Elles offrent les plus grands avantages à toute personne qui voudrait faire en sûreté un bon placement de fonds, et en retirer un revenu certain et à l'abri de tout événement fortuit.
La vente en sera faite positivement à l'enchère et au dernier enchérisseur sans limites de la part du propriétaire qui, voulant disposer d'une partie de ses propriétés foncières, est résolu d'accepter quelque prix que pourra produire une vente publique.
Termes et conditions—Un et deux ans de crédit en billets endossés garantis par hypothèque, ou si l'acquéreur préfère à plus court terme, en ajoutant l'escompte à raison de huit pour cent l'an. 11 nov—17

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le Samedi 21 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:
11 lots de terre situés au faubourg Montreuil, situés rue Désirée, entre Urquhart et Girod, mesurant chaque 31 pieds de face, sur 120 pieds 7 pouces de profondeur, d'après un plan déposé à la Bourse.
AUSSI—La négresse Betsy, âgée de 28 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, et ses filles Martha, âgée de 8 ans, et Maria, âgée de 6 ans, toutes garanties des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant J. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
40 terrains situés dans le faubourg Franklin.
Samedi prochain 21 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi précis, 2 ilets entiers dans le faubourg Franklin, nos. 99 et 116, chacun faisant face à la Promenade Washington, et bornés par les rues Espagne, Musique, St. Avide et Prospère, chaque îlet ayant 20 pieds de face, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Théo Séghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Le plan des susdits terrains est exposé à la Bourse.
18 nov

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Avis est donné que Vendredi 18 décembre 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, F. Dutillet & Delery, encanteurs, procéderont à la vente à l'encan d'un terrain de forme irrégulière, situé du côté S. O. de la rue Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de M. Ths. Urquhart, et de l'autre par celle de M. John Gérard et par un terrain de la ville. Le dit terrain mesure 36 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 61 pieds 8 pouces, et 60 pieds de largeur dans le fond, parce qu'adjoignant à la largeur de la façade il se trouve dans le fond une parallelogramme de 24 pieds de longueur, sur 11 pieds 8 pouces de largeur. Le tout, mesure française et conformément au plan dressé par le voyer, lequel plan sera exposé au moment de la vente.
Conditions: payable à un, deux et trois ans, en billets endossés à la satisfaction du maire.
JOHN CULBERTSON,
17 nov faisant les fonctions de maire.

AVIS—PAUL DUCHEMIN, pharmacien, reçu par l'école spéciale de pharmacie de Paris, et le jury médical de la Nouvelle-Orléans, désirerait trouver de l'emploi dans sa partie, soit comme commis ou comme gérant d'une pharmacie.
Travaillant depuis deux ans en ville, il fournira sur lui ses renseignemens les plus satisfaisants.
S'adresser par lettre, ou directement à lui, chez M. Pinguet pharmacien, encoignure Ste. Anne et Royale. 17 nov—3 fois

PENSION BOURGEOISE.—Rue de la Vieille Levée, no. 73.—Mesdames Rigau & Griffon, demeurant à l'ancienne maison de M. Fortier, sur la Levée, entre St. Louis et Toulouse, ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ayant un logement très vaste et fort agréablement situé, elles pourront recevoir un certain nombre de familles respectables et des particuliers.
Les personnes qui ne désireraient s'abonner que pour la table seulement, y seront aussi admises. [2 nov—

PENSION PRIVEE.—Quelques Messieurs peuvent être parfaitement accommodés pour leur nourriture seulement. Le propriétaire possède les langues française et anglaise.
On peut également loger et nourrir une petite famille. S'adresser rue Bourbon, no. 21, entre les rues du Canal et Douane.
On désire aussi trouver un bon maître d'hôtel.
9 nov—6

Aux Deux Frères.

AUDRAIN, coutelier, tourneur, tabletier, s'étant absenté pendant quelque temps, prévient le public et les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, qu'il se chargera, comme par le passé, de tout ce qui concerne la coutellerie, ainsi que les instrumens de chirurgie en tout genre. Il se charge aussi de tourner les billes de billard, et généralement tout ouvrage en ivoire ou en bois.
Sa demeure est rue Royale No. 188, entre Toulouse et St-Pierre. 9 nov.—6

LES soussignés ont reçu par le Rubicon de Boston, et le Brunette de New-York, une quantité variée de caractères et de vignettes, qui les mettent à même de pouvoir exécuter toutes sortes d'ouvrages, tels que Livres, Pamphlets, Cartes, Connaissements, Bons de Banque etc. etc. Les caractères et les vignettes sont d'un nouveau genre, les soins qu'ils apporteront dans l'exécution et la netteté de la partie typographique ne manqueront pas de leur attirer le patronage du public.
J. BAYON.
J. SOLLEE.
9 nov au 3me. étage de l'imprimerie de l'Abeille.

IMPRIMERIE COMPLETE
A VENDRE.
L'EDITEUR DE L'ABEILLE ayant reçu de New-York et de Boston, UNE NOUVELLE IMPRIMERIE, offre à vendre tout le matériel qui lui servait ci-devant pour la composition de l'ancien journal et qui consiste en 800 ou 1000 livres de MIGNONE et de PETIT-TEXTE bien assortis, Cases, Filets de Colonnes et d'Avis, entrelignes, &c. &c. Le tout pouvant être livré immédiatement. Le caractère est garanti de bonne composition, et est encore bon. S'adresser au bureau de cette feuille pour les conditions qui seront avantageuses.
N. B. Six cents livres de caractère se trouvent déjà en Cases, et le reste amarré en colonnes. 9 nov.

AVIS AU PUBLIC.—Ayant appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vues des abolitionistes, et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédiens et injustes, et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.
BAILEY, KEELER & REMSEN,
No. 125 Exchange place, et No. 5 Pearl streets.
New-York, 15 août 1835. 30 août—

SAIN-DOUX.—3000 frequins de la même récolte de Rowan à vendre par G. DORSEY.